

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
AVENANTS A DES CONVENTIONS-CADRE**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu les conventions-cadre signées avec les collectivités telles que référencées dans la liste ci-annexée,

Considérant les modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer les avenants aux conventions-cadre listées dans l'annexe jointe à la présente délibération,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER



ANNEXE A LA DELIBERATION N° B18/.....  
 AVENANTS A DES CONVENTIONS-CADRE  
 Bureau du 31/10/2018

<b>Opération</b>	<b>Signataire – Date de signature</b>	<b>Modification conventionnelle</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>Modifications proposées</b>
<b>Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson</b> (F08FC40X001) Avenant n°2	<b>Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson</b>  <i>Convention du 15/01/2015</i>	Modification des périmètres à enjeux	Cf. convention initiale et son avenant	intégration du périmètre à enjeux communal « BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON – Cœur de Ville - BLE4 »
<b>Communauté d'agglomération du Val de Fensch</b> (F08FC70G001) Avenant n°6	<b>Communauté d'agglomération du Val de Fensch</b>  <i>Convention du 03/06/2009</i>	Modification des périmètres à enjeux	Cf. convention initiale et ses avenants	intégration du périmètre à enjeux communal « SEREMANGE-ERZANGE – Anciennes archives de l'usine – SER06 »
<b>Communauté de communes de Cattenom et Environs</b> (F08FC70M001) Avenant n°4	<b>Communauté de communes de Cattenom et Environs</b>  <i>Convention du 17/09/2009</i>	Modification des périmètres à enjeux	Cf. convention initiale et ses avenants	Intégration des périmètres à enjeux communaux : « BOUST – Logement et commerce – BOU-3 » et « VOLMERANGE-LES-MINES – Route de Dudelange – VOL-2 »
<b>Communauté d'agglomération d'Epinal</b> (F08FC80B001) Avenant n°3	<b>Communauté d'agglomération d'Epinal</b>  <i>Convention du 22/12/2007</i>	Modification des périmètres à enjeux	Cf. convention initiale et ses avenants	Intégration de la liste des périmètres à enjeux identifiés sur le territoire de la CC2VRM (communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle)

<b>Communauté de communes Rives de Moselle</b> (F09FC70W001) Avenant n°1	<b>Communauté de communes Rives de Moselle</b> <i>Convention du 15/04/2015</i>	Intégration de l'annexe 2 « Liste des périmètres à enjeux »	Absence de liste	Ajout de la liste
<b>Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat</b> (P09EC40J003) Avenant n°1	<b>Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat</b> <i>Convention du 26/04/2018</i>	Modification de l'enveloppe de l'étude de stratégie foncière	50 000 €	70 000 €